

## **LOCATION DU CHALET AUX MEMBRES DU SKI-CLUB LA CHAUX-DE-FONDS**

### **Principe :**

Le chalet est mis à disposition des membres du Ski-Club La Chaux-de-Fonds à des conditions préférentielles. Chaque groupe ou famille doit désigner une personne majeure, membre du Ski-Club La Chaux-de-Fonds comme responsable et répondante auprès de la commission des Névas.

La capacité maximale du chalet est de 60 personnes pour la journée ou soirée et, pour la nuit, d'environ 25 personnes adultes ou jusqu'à 30 personnes si le groupe est composé environ pour moitié d'adultes et pour moitié d'enfants.

Le dimanche dès 10h00 le chalet n'est plus loué à des groupes mais les personnes de passage sont toujours les bienvenues.

### **Réservation :**

La réservation doit être annoncée auprès de Marc-André Monard, tél. 032 968 36 60 ou par courriel : [mamonard@hispeed.ch](mailto:mamonard@hispeed.ch), au minimum 3 semaines à l'avance.

S'il s'agit d'une réservation pour un samedi soir, elle ne sera acceptée qu'avec l'accord du gardien du dimanche.

### **Remise des clés :**

Selon accord avec le responsable des réservations.

### **Arrivée et séjour au chalet :**

En été, l'accès est possible en voiture jusqu'au chalet. Attention de ne pas effrayer le bétail avec les voitures, en cas de problème veuillez vous adresser au tenancier de la ferme des Gummenen.

En aucun cas le Ski-Club La Chaux-de-Fonds ne pourra être tenu responsable des éventuels dégâts causés aux véhicules par le bétail.

En hiver, le chauffage à mazout de la salle de séjour est maintenu à 15 degrés pour éviter tout risque de gel. En cas de besoin, "pousser" le thermostat à 20 degrés. Le chauffage d'appoint des toilettes ne doit en aucun cas être modifié, déplacé ou arrêté.

La chaudière à bois de la cuisine ne doit être utilisée que pour chauffer l'eau de la vaisselle, merci d'économiser le bois. La cuisine se fait sur la cuisinière électrique. Il n'y a pas de stock de nourriture au chalet.

L'entretien du chalet est assuré bénévolement par les membres de la commission. Merci de respecter leur travail.

### **A votre disposition :**

#### **➤ Cuisine et vaisselle :**

A la cuisine vous trouverez des casseroles, caquelons à fondue et réchauds ainsi que de la vaisselle simple pour environ 60 personnes et des linges. La vaisselle doit être correctement nettoyée et rangée après usage. Un réfrigérateur muni d'un petit compartiment de congélation se trouve au sous-sol.

#### **➤ Mobilier pour l'extérieur :**

Des tables, des bancs et des parasols sont stockés dans le bûcher. Le mobilier du chalet ne doit pas être utilisé à l'extérieur.

➤ **Boissons :**

L'eau du robinet provient de la citerne, elle ne peut être consommée qu'après cuisson. Des boissons sont à disposition à la cave, les bouteilles vides seront entreposées à la cuisine. Un décompte des boissons consommées sera établi en accord avec le responsable des réservations ou le gardien du dimanche. Si vous apportez des boissons, veuillez reprendre avec vous les bouteilles et emballages vides ou entamés.

➤ **Dortoirs :**

Deux dortoirs d'environ 10 places et une chambre à 6 lits sont à disposition. Veuillez apporter vos sacs de couchage et taies d'oreillers. Il est strictement interdit de fumer, manger ou boire dans les dortoirs. Le chalet ne dispose pas de douche mais d'un grand lavabo d'eau froide au sous-sol pour se laver.

➤ **Gril extérieur :**

Un gril et un emplacement pour la torréé sont à disposition à l'est du chalet. Le bois stocké à proximité est exclusivement réservé à l'usage du gril. Pour les torréés vous trouverez du bois en abondance dans les forêts aux alentours. Il est interdit d'utiliser le bois stocké au bûcher pour le gril.

**IMPORTANT :**

➤ **Sécurité :**

Le Chalet est équipé d'une alarme incendie interne qui n'est pas transmise à une centrale d'alarme. Il n'y a pas de téléphone au chalet. Le responsable du groupe prendra les dispositions nécessaires pour assurer une demande d'aide en cas de feu ou d'accident. Il est vivement recommandé de se munir d'un téléphone portable.

➤ **Bruit, respect du voisinage et de la nature :**

Veuillez respecter la tranquillité des usagers des autres chalets du secteur et ne pas abandonner des détritiques dans la nature.

➤ **Animaux de compagnie :**

Les animaux de compagnie ne sont, en principe, pas admis à l'intérieur du chalet et interdit dans la cuisine, les salles et les dortoirs. Les personnes qui passent la nuit au chalet ont l'autorisation de faire dormir leur chien au sous-sol uniquement.

➤ **Fumée :**

Les fumeurs prendront toutes dispositions pour ne pas incommoder les non-fumeurs. Le dimanche, il est interdit du fumer dans les salles. Veuillez ne pas laisser de mégots dans la nature.

➤ **Toilettes, wc :**

ATTENTION : FOSSE SEPTIQUE. Il est strictement interdit de jeter des serviettes hygiéniques ou tout autre objet non dégradable dans les wc.

**Au départ :**

➤ **Libération des locaux :**

Le dimanche les locaux doivent être libérés au plus tard à 10h00. Les autres jours l'horaire est fixé en accord avec le responsable des réservations.

➤ **Nettoyages, rangements, ordures :**

Les dortoirs, le sous-sol, les escaliers et les salles doivent être brossés (si utilisation), les fonds de la cuisine du corridor et des toilettes, brossés et lavés. Les tables, les éviers et les toilettes seront nettoyés.

Du matériel de nettoyage est à disposition derrière la porte d'accès au sous-sol.

Les salles doivent être remises dans la même disposition qu'à l'arrivée et la corbeille à bois doit être remplie. Le gril extérieur sera nettoyé (ne pas laisser de feu sans surveillance). En hiver, le thermostat du chauffage au mazout sera placé sur 15 degrés.

Au départ veuillez fermer soigneusement toutes les fenêtres, tous les volets situés sur les façades ouest et nord, la porte du bûcher et les portes sud et nord de chalet.

**Veuillez emporter avec vous toutes vos ordures.**

➤ Etablissement des décomptes et remise des clés :

Le dimanche, c'est le gardien qui établit le décompte, encaisse l'argent et réceptionne les clés. Les autres jours, selon entente avec le responsable des réservations.

**Les déprédations ou dégâts éventuels doivent être signalés dans les meilleurs délais au gardien du dimanche ou au responsable des réservations.**

**Une indemnité pourra être facturée pour la remise en état des lieux ou pour couvrir d'éventuels dégâts ou déprédation.**

**Tarifs été du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre :**

Groupes de 10 à 29 personnes :	Taxe de base par journée	ou soirée	Fr.	30.--
Groupes de 30 personnes et plus :	Taxe de base par journée	ou soirée	Fr.	50.--
Participants :	Taxe par journée ou soirée		Fr.	5.--
	Taxe par nuitée		Fr.	5.--
	Taxe de "passage"		Fr.	3.--

(demi-tarif pour les jeunes entre 15 et 18 ans, gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans).

**Tarifs hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril :**

Groupes de 10 à 29 personnes :	Taxe de base par journée	ou soirée	Fr.	80.--
Groupes de 30 personnes et plus :	Taxe de base par journée	ou soirée	Fr.	100.--
Participants :	Taxe par journée ou soirée		Fr.	5.--
	Taxe par nuitée		Fr.	5.--
	Taxe de "passage"		Fr.	3.--

(demi-tarif pour les jeunes entre 15 et 18 ans, gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans).

La commission du chalet les Névas